

## DEMANDE D'AVIS CONFORME POUR AUTORISATION DE VOL

Logo demandeur

La présente demande est établie conformément à l'article 51 de l'arrêté du 3 mai 2013 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vols des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.

Informations organisme demandeur (1)								
Adresse :		tité de l'organisme demandeur (AE/OGMN)	2. Référence de la demande d'avis conforme :		DAC - (année) - type aéronef - n° chrono			
Tel: Fax:								
E-mail :		Information	g gánan af					
Informations aéronef								
3. Constructeur et type de l'aéronef :				4. Immatriculation		F-xxxx		
5. Situation/configuration de l'aéronef : Référence du plan d'entretien de l'aéronef (PEA) :								
☐ Ecart par rapport aux conditions prévues par le certificat de type ☐ Ecart par rapport à la réglementation relative au maintien de la navigabilité ☐ L'aéronef est conforme à une définition approuvée par la DGA, est à jour des Consignes de Navigabilité et des limitations de navigabilité, de son programme d'entretien et sera exploité à l'intérieur du domaine de vol approuvé.								
Description de l'écart :								
6. Propositions de	cond	itions / restrictions						
6.1 Objet du /des vol(s) prévu(s) :			6.2 Conditions ou restrictions sur les itinéraires et/ou l'espace aérien :  Sans objet Circulation Aérienne Militaire Autres (à préciser) :					
6.3 Conditions ou restrictions sur l'équipage :  Sans objet Vol de contrôle (selon le PEA mentionné au cadre 5) Autres (à préciser : qualification/ancienneté/) :			6.4 Restrictions sur le transport de passagers :  ☐ Sans restriction ☐ Pas de passagers autre que le personnel strictement nécessaire pour l'exécution du vol ☐ Autres (à préciser):					
6.5 Limitations opérationnelles, procédures spécifiques et autres limitations techniques :  L'aéronef sera utilisé dans les conditions du manuel de vol approuvé  Vol de contrôle exécuté selon le PEA mentionné au cadre 5  Autres (à préciser) :			6.6 Programme du vol (si applicable):  ☐ Sans objet.  ☐ Vol de contrôle selon le programme d'entretien mentionné au cadre 5.  ☐ Autre (à préciser):					
6.7 Régime de maintien de la navigabilité :  ☐ Identique au régime précédemment applicable sous CDN ☐ Autre (à préciser) :			6.8 Restrictions sur emports et armement :					

6.9 Période de validité demandée :	6.10 Nombre de vols demandés :							
Du au	Demande pour							
	Sans limitation							
7. Justification / Pièces jointes à la demande d'avis conforme								
7.1 Justification :								
7.2 Nombre de pièces associées à la présente demande : Liste des pièces justificatives jointes :								
Liste des pieces justificatives jointes .								
2 Attentation .								
8. Attestation : Les conditions de vol ont été définies et justifiées conformément au FRA 21A.708. L'aéronef est capable de voler en sécurité dans les conditions ainsi définies.								
9. Lieu et date : 10. Nom, fonction du demandeur au sein de l'organisme, signature :								
11. Avis de l'autorité compétente (2):								
Autorité technique	Autorité de sécurité aéronautique d'État							
	-							
Avis conforme (le cas échéant, avec réserves ci-dessous)	Avis non-conforme (justifications ci-dessous)							
Réserves ou non-conformités :								
Conditions/restrictions complémentaires à celles définies au cadre 6 :								
Date: Nom, fonction et	signature :							
- Company Control of the Control of	0							

Les cadres 1 à 10 sont à renseigner par l'organisme demandeur

Le cadre 11 est à renseigner soit par la DSAÉ soit par la DGA/AT (cf. article 51 de l'arrêté de mai 2013 relatif aux conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des CdT, des CdN et des AdV des aéronefs d'état) (1) (2)